

Paris, le 19 décembre 2009

COMMUNIQUE

CINEMA FRANÇAIS : CANAL+ SIGNE UN NOUVEL ACCORD

CANAL+ a conclu un large accord avec la profession du cinéma, en particulier indépendante, en faveur du financement des œuvres européennes et françaises.

Cet accord signé avec le BLOC (réunissant notamment l'APC, le SPI, DIRE, le SDI, le GNCR), l'UPF et L'ARP pérennise et augmente le financement du cinéma :

- *Les obligations portant sur les œuvres européennes passent à 12,5% du chiffre d'affaires annuel de CANAL+, contre 12% précédemment.*
- *Sur ces 12,5%, le montant consacré à la production française est porté à 10% du chiffre d'affaires de CANAL+, contre 9% précédemment. Ce chiffre comprend une prime au succès, hier aléatoire, désormais garantie, de 0,5%. Elle bénéficiera aux films français ayant réalisé plus de 500 000 entrées ou aux préachats français et européens de diversité qui rencontreront le plus grand succès.*

Cette annonce est l'occasion pour le Groupe CANAL+ de lancer une nouvelle initiative à travers la création d'une fondation d'entreprise dont l'objet sera notamment d'apporter une aide à l'exploitation et à la distribution indépendantes. CANAL+ contribuera ainsi au développement, à la diffusion et à la mise en valeur des œuvres culturelles et du patrimoine français.

Avec cet accord, le Groupe CANAL+ renouvelle son partenariat historique avec le cinéma français et confirme son rôle prépondérant dans le financement de l'exception culturelle.

Direction de la Communication

Laurence Gallot 01 71 35 02 22

Antoine Banet-Rivet 01 71 35 00 26